Pour tout navire de charge faisant escale dans le Port de Papeete, les agences maritimes sont priées de fournir la liste des conteneurs en un seul document avec les éléments ci-dessous, sous la forme de leur convenance. Cette liste est à transmettre par e-mail au Service Commercial du Port Autonome (commercial@portppt.pf) dans un délai de **10 jours maximum après le départ du navire**.

* Date de réalisation de la liste des conteneurs
* Type (IMPORT/EXPORT)
* Nom de l’agent maritime
* Nom de la compagnie maritime
* Nom du navire
* Numéro du voyage
* Date d’arrivée à Papeete
* Numéro du conteneur
* Taille du conteneur
* Indication VIDE/FCL/LCL
* Indication PPN (Produit de Première Nécessité)
* Indication FRIGO (conteneur frigorifique)
* Indication GROUPAGE (conteneur à dépoter sur le Terminal de Commerce International)
* Indication MD (Marchandise Dangereuse)
* Indication TRANSBORDEMENT (conteneur en transbordement de navire à navire)